



RD CONGO - BELGIQUE



Perquisitions, durcissement, regret !

P.2

Henry Magie tacle Joseph Kabila et juge le FRN « mal né »

P.4



Formule 1 au Rwanda : Kinshasa dénonce un accord qui risque de redorer l'image de Paul Kagame

P.11

RDC - BELGIQUE

Perquisitions, durcissement, regret !

24NEWS HEBDO

Formés pour informer, actualité
24 heures.

EQUIPE

Directeur Général :
Jacques Amboka Mokoko

Rédactrice en chef :
Sylvie Ndaye

Secrétaire de rédaction :
Gires Kasongo

Secrétaire de rédaction adjoint:
Don Mbavu

JOURNALISTES

Gires Kasongo
Zephy Pengume
Faustin Kalenga
Betty Feza
Eunice Mukika
Nezolo Bura
Don Mbavu
Jacques Amboka

CORRESPONDANTS

Lubumbashi: Los Adonis

Congo-Brazzaville:
Solange Gandja

Angola:
Gonçalves Emmanuel Neves

Côte d'Ivoire:
Olive Adjakotan

Belgique:
Paulo Maria Tchiwahil

Commercial :
Arlette Mpiko

Web master:
Reddy Mavungu
Urbain Kavula

Intégrateur de contenu:
Betty Feza
Nathan Amboka
Moise Mbikayi
Freddy Lumbala

Administration :
Finances: Libya Mopambo
Jodelle

Marketing: Solange Jenny Benly

Contact: +243828768314



Les relations entre la République démocratique du Congo et la Belgique connaissent de nouvelles tensions après des perquisitions menées le mercredi 14 octobre 2026 à Bruxelles et dans plusieurs communes environnantes. Ces opérations s'inscrivent dans une enquête judiciaire portant sur des soupçons de blanchiment d'argent, de corruption, de détournement et d'autres infractions financières. La procédure fait suite à une plainte déposée en juillet 2025 par des organisations de la société civile du Katanga et quatre anciens responsables de la Gécamines. Plusieurs membres de la famille et de l'entourage du président Félix Tshisekedi sont concernés par le dossier, sans que leur culpabilité soit établie.

Ces opérations ont provoqué une réaction de la Première dame, Denise Nyakeru Tshisekedi, qui a exprimé son étonnement et rejeté les griefs la concernant ainsi que ceux visant plusieurs membres de sa famille. Sur le plan diplomatique, la ministre congolaise des Affaires étrangères, Thérèse Kayikwamba Wagner, a reçu l'ambassadrice belge Roxane de Bilderling le 15 octobre. Le même jour, une circulaire signée par Anthony Nkinzo Kamole, directeur de cabinet du chef de l'État, a demandé aux membres du cabinet présidentiel de s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, de tout contact direct ou indirect avec l'ambassade de Belgique et son personnel. Le document ne précise toutefois pas explicitement les motifs de cette décision.

À Bruxelles, le ministre belge des Affaires étrangères, Maxime Prévot, a déploré cette restriction. Il a estimé qu'aucune situation ne justifiait l'interdiction des contacts avec l'ambassade, tout en soulignant que d'autres canaux diplomatiques restaient actifs. Le chef de la diplomatie belge a réaffirmé son attachement à des relations bilatérales de qualité avec Kinshasa et plaidé pour la poursuite d'un dialogue constructif. Cette réaction traduit la préoccupation de Bruxelles face à une mesure qui risque de compliquer les échanges entre les deux pays, alors qu'aucune rupture officielle de leurs relations diplomatiques n'a été annoncée.

Au-delà de cet épisode, la crise soulève une question délicate : jusqu'où une procédure judiciaire visant des proches d'un chef d'État peut-elle affecter les relations entre deux pays ? Pour la Belgique, l'enquête relève de la justice et doit suivre son cours selon les règles applicables. Pour Kinshasa, les circonstances et les conséquences de ces opérations peuvent susciter des préoccupations politiques et institutionnelles. Il importe néanmoins de distinguer les actes de la justice belge des décisions du gouvernement belge, car les perquisitions ne constituent pas, à elles seules, une preuve de culpabilité ni la démonstration d'une volonté politique de Bruxelles.

Cette affaire intervient également dans un contexte régional sensible. La Belgique demeure un partenaire historique de la RDC, mais ses relations avec Kinshasa sont influencées par

....SUITE DE LA PAGE 2

les évolutions diplomatiques dans la région des Grands Lacs, notamment le conflit dans l'est congolais et les accusations de soutien rwandais à l'AFC/M23 formulées par les autorités congolaises. Le rétablissement des relations diplomatiques entre Bruxelles et Kigali, annoncé en septembre 2026, ajoute une dimension à ce contexte, même si rien ne permet d'affirmer que cette évolution est directement liée aux perquisitions actuelles.

Sur le plan économique, une détérioration durable des relations pourrait compliquer les échanges institutionnels et affecter le climat de

confiance entre les milieux d'affaires, les investisseurs et les partenaires des deux pays. La coopération bilatérale concerne notamment le commerce, les investissements, la gouvernance et le développement. Une escalade diplomatique risquerait de détourner l'attention de ces dossiers communs. À ce stade, il convient toutefois de parler d'un risque potentiel plutôt que de conséquences économiques déjà constatées.

L'enjeu est désormais d'éviter que le contentieux judiciaire ne se transforme en confrontation diplomatique prolongée. Kinshasa

et Bruxelles devront préserver les canaux de communication, clarifier leurs positions et respecter, chacun dans son domaine, les prérogatives de la justice et les usages diplomatiques. La question centrale reste entière : les deux capitales parviendront-elles à circonscrire cette crise et à protéger leur coopération, alors que l'enquête belge suit son cours ? La suite dépendra autant de l'évolution judiciaire du dossier que de la capacité des autorités à privilégier le dialogue plutôt que l'escalade.

La Rédaction

KONGO-CENTRAL :

Judith Suminwa lance la navigation moderne sur la rivière Inkisi



La Première ministre Judith Suminwa a participé, vendredi 16 octobre 2026, au lancement de la navigation moderne sur la rivière Inkisi, au départ de Kisantu, dans la province du Kongo-Central. Portée par 57 petites et moyennes entreprises (PME) bénéficiaires du projet TRANSFORME, avec l'appui de la Banque mondiale, cette initiative vise à faciliter l'évacuation des produits agricoles et à désenclaver plusieurs localités grâce à un corridor fluvial d'environ 105 kilomètres reliant Kisantu à Kama.

Le lancement de cette activité fluviale marque une nouvelle étape dans les efforts visant à améliorer la mobilité des marchandises dans le Kongo-Central. En misant sur la rivière Inkisi, les acteurs du projet entendent offrir aux producteurs agricoles une solution supplémentaire pour acheminer leurs récoltes vers les

marchés. Le corridor fluvial entre Kisantu et Kama pourrait ainsi contribuer à faciliter les échanges commerciaux, à améliorer l'accès aux marchés et à renforcer les activités économiques dans les localités desservies.

Cette initiative repose notamment sur l'implication de 57 PME lauréates du projet TRANSFORME, avec le soutien de la Banque mondiale. Elle s'inscrit dans une dynamique de promotion de l'entrepreneuriat et de développement des activités économiques locales.

Au-delà du lancement de la navigation, la réussite de cette initiative dépendra également de la mise en place des infrastructures nécessaires à son fonctionnement. Le projet prévoit notamment l'aménagement de quais et la construction d'entrepôts destinés à faciliter les opérations de

chargement, de déchargement et de stockage des marchandises.

L'entretien régulier de la voie navigable constituera également un enjeu majeur pour garantir la continuité des activités et assurer la pérennité du transport fluvial sur cet axe. La réalisation effective de ces aménagements sera donc déterminante pour permettre aux opérateurs économiques et aux producteurs agricoles de tirer pleinement profit de cette nouvelle possibilité de transport.

Avec un tracé d'environ 105 kilomètres entre Kisantu et Kama, le corridor fluvial de la rivière Inkisi représente une opportunité pour améliorer la desserte de plusieurs localités du Kongo-Central. En facilitant la circulation des produits agricoles, cette initiative ambitionne de soutenir les échanges commerciaux et de contribuer au développement économique des zones concernées.

Le défi sera désormais de transformer ce lancement en une activité durable, capable de répondre aux besoins des producteurs, des entrepreneurs et des populations locales. Le transport fluvial sur la rivière Inkisi ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour l'économie locale. Sa contribution au développement du Kongo-Central dépendra toutefois de la qualité des infrastructures, de l'entretien de la voie navigable et de la régularité des opérations de transport.

Don de Dieu Mbavu

Henry Magie tacle Joseph Kabila et juge le FRN « mal né »



Henry Magie wa Lifetu, ancien cadre du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), aujourd'hui engagé au sein de l'AFC, critique ouvertement la nouvelle plateforme politique initiée par Joseph Kabila. Dans une tribune au ton sévère, il affirme n'avoir « jamais cru devoir critiquer l'action politique de Joseph Kabila », avant de justifier sa prise de position par les inquiétudes que lui inspire la création du Front pour la refondation de la nation (FRN).

« Le FRN est mal né »

Au cœur de ses reproches figure la vocation nationale que devrait, selon lui, incarner cette nouvelle plateforme. Henry Magie estime que le FRN devait rassembler les Congolais autour d'un projet politique commun, mais déplore une orientation qu'il assimile à « une confédération d'intérêts ethniques et tribaux ». D'où sa conclusion sans détour : « Le FRN est mal né ».

L'ancien cadre du PPRD établit également un parallèle avec les expériences politiques et militaires précédentes en RDC. Rappelant son engagement au sein de l'AFC, qu'il présente comme une démarche visant à corriger les erreurs de l'AFDL, il s'interroge sur les leçons réellement tirées de l'histoire. « AFDL, RCD, CNDP, M23... et aujourd'hui AFC et FRN. Les appellations changent, mais les mêmes contradictions persistent », écrit-il, estimant que les revendications nationales risquent

de céder la place aux logiques identitaires. « Nous nous éloignons de l'essentiel, la nation congolaise », déplore-t-il.

Henry Magie étend sa critique à la gouvernance politique et à la question du tribalisme, régulièrement évoquée dans les débats concernant le pouvoir de Félix Tshisekedi. Il appelle son propre camp à appliquer les mêmes exigences de transparence et de cohérence que celles opposées à ses adversaires. « Nous avons dénoncé la gouvernance de Tshisekedi, notamment ses pratiques jugées tribalistes. Mais sommes-nous prêts à appliquer à notre propre camp les mêmes exigences de vérité et de transparence ? », questionne-t-il.

Pour étayer son argumentation, il propose de comparer la composition des cabinets de Félix Tshisekedi et de Joseph Kabila, ainsi que leurs équilibres en matière de représentation. « Demandons-nous honnêtement : où se situe réellement le tribalisme ? », lance-t-il. Cette interrogation constitue l'un des axes majeurs de sa tribune, même si aucune donnée comparative détaillée n'est présentée dans les extraits cités pour établir ses conclusions.

L'ancien cadre du PPRD interpelle personnellement l'ancien président et l'invite à revoir son approche politique. « J'en appelle à Kabila, revoyez votre copie, dans un esprit constructif », écrit-il. Il oppose le parcours intellectuel de Joseph

Kabila, auteur d'une thèse consacrée aux problématiques congolaises, à ce qu'il décrit comme son éloignement des réalités du pays lorsqu'il était entouré de ses proches à Kingakati. « Le savoir académique ne garantit pas à lui seul la justesse de l'action politique », souligne-t-il, insistant sur la nécessité de rester à l'écoute des aspirations populaires.

Pour illustrer son propos, Henry Magie compare Joseph Kabila à Louis XV, qu'il décrit comme un souverain isolé à Versailles, entouré de courtisans et incapable de mesurer les tensions annonçant une révolution. Cette analogie historique traduit la sévérité de son jugement sur le fonctionnement du pouvoir et sur le risque, selon lui, de voir un dirigeant perdre le contact avec les réalités sociales et politiques.

Le FRN peut-il encore corriger le tir ? Malgré ses critiques, Henry Magie wa Lifetu ne considère pas l'échec du FRN comme irréversible. « Les choses n'en sont qu'à leur début. Il est encore temps de corriger le tir », affirme-t-il. Il appelle la plateforme à rompre avec le repli identitaire et les intérêts particuliers pour devenir un véritable cadre de rassemblement national. Sa conception de la refondation repose sur l'inclusivité, la justice et la primauté de l'intérêt général. « Le Congo n'a pas besoin d'une juxtaposition de communautés, mais d'un projet commun », conclut-il. Cette sortie intervient dans un contexte de recomposition de l'opposition congolaise, marqué par la création du FRN autour de Joseph Kabila et par les débats sur les stratégies politiques face au pouvoir de Félix Tshisekedi. Elle prend également une dimension particulière au regard des déclarations attribuées à Henry Magie sur son intention de se rendre à Kinshasa pour faire face à la justice. Les circonstances exactes de cette démarche restent toutefois à préciser. Sa tribune pose ainsi une question centrale : le FRN parviendra-t-il à dépasser les clivages dénoncés par l'un de ses propres acteurs pour construire un projet politique véritablement national ?

Zéphyrin Amboka Pengume

EGYPTE

Abdel Fattah Al-Sissi promet de quitter le pouvoir en 2030, le débat sur les révisions constitutionnelles relancé



Le président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi a affirmé, samedi 17 octobre 2026, qu'il quitterait ses fonctions à la fin de son mandat, en 2030. « La période qui mène à 2030 constituera la fin de mon mandat de président, si je suis toujours en vie », a-t-il déclaré lors d'une cérémonie à l'Académie militaire égyptienne. Il a présenté cette échéance comme une question définitivement réglée.

Cette déclaration intervient alors que des partisans du chef de l'État ont récemment évoqué la possibilité de le voir rester au pouvoir au-delà de 2030. Al-Sissi assure qu'il ne fera pas modifier la Constitution pour prolonger sa présidence. Il affirme ainsi vouloir couper court aux spéculations sur une éventuelle candidature supplémentaire ou sur la préparation d'un successeur issu de sa famille.

Mais l'histoire constitutionnelle récente de l'Égypte invite à la prudence. En 2019, une révision constitutionnelle a fait passer la durée du mandat présidentiel de

quatre à six ans et instauré des dispositions permettant à Al-Sissi de se présenter pour un troisième mandat. Réélu en 2023, il doit théoriquement achever celui-ci en 2030. Cette expérience rappelle que les règles constitutionnelles peuvent évoluer sous l'impulsion des pouvoirs en place.

En Afrique, la révision constitutionnelle constitue un enjeu récurrent de la vie politique. Elle peut répondre à une nécessité institutionnelle, corriger des lacunes juridiques ou adapter les institutions aux évolutions du pays. Mais lorsqu'elle intervient à l'approche de la fin d'un mandat présidentiel, elle suscite souvent des interrogations : s'agit-il de renforcer la démocratie ou de modifier les règles du jeu pour maintenir un dirigeant au pouvoir ?

La question centrale reste celle de la limitation des mandats. Lorsqu'un président fait supprimer ou contourner les restrictions qui encadrent sa réélection, la confiance dans les institutions peut s'éroder. Même adoptée par les

procédures prévues, une réforme peut être contestée si le débat public est limité, si l'opposition ne peut s'exprimer librement ou si les conditions du vote ne garantissent pas un véritable choix aux citoyens.

L'exemple égyptien met également en lumière le rôle du Parlement, de la justice et des organes électoraux. Une Constitution ne protège efficacement l'alternance que si les institutions chargées de la faire respecter disposent d'une réelle indépendance. Le texte juridique, à lui seul, ne suffit donc pas : son application, la liberté du débat politique et la crédibilité des élections sont tout aussi déterminantes.

La question de la succession est tout aussi importante. Al-Sissi affirme qu'il ne prépare ni membre de sa famille ni proche à lui succéder. Cependant, une transition crédible ne se mesure pas uniquement à la parole du président sortant. Elle dépend aussi de la transparence du processus électoral, de la possibilité pour différents candidats de concourir et de la capacité des institutions à fonctionner sans dépendre d'un seul homme.

En annonçant son départ en 2030, le président égyptien prend donc un engagement politique dont la portée sera jugée à l'épreuve des faits. Pour les pays africains confrontés au débat sur la révision constitutionnelle, l'enjeu dépasse la durée d'un mandat : il concerne la stabilité des institutions, l'alternance démocratique et la possibilité de transmettre le pouvoir sans crise. Une Constitution doit organiser la vie de la nation, et non devenir un instrument au service des ambitions personnelles.

La Rédaction

GRAND INGA**Félix Tshisekedi place les populations locales au cœur du projet**

La structuration du projet Grand Inga et ses enjeux stratégiques ont été au centre d'une réunion interinstitutionnelle de haut niveau, présidée ce jeudi 8 octobre 2026 à Kinshasa par le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Cette rencontre a réuni notamment la Première ministre, Judith Suminwa Tuluka, et le président de l'Assemblée nationale, Aimé Boji Sangara, ainsi que les principales institutions impliquées dans la conduite de ce mégaprojet énergétique.

À cette occasion, le chef de l'État a donné des orientations fermes aux membres du Conseil stratégique de l'Agence pour le développement et la promotion du projet Grand Inga (ADPI-

RDC). Félix Tshisekedi a insisté sur un principe fondamental : la réalisation du Grand Inga ne doit en aucun cas se faire au détriment des populations locales.

Il a instruit l'ADPI-RDC de veiller à la préservation et à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines, afin que ce projet constitue un véritable levier de développement inclusif et profite également aux populations directement concernées. Avec une capacité de production visée de 40 000 mégawatts, le projet Grand Inga ambitionne de devenir le plus grand complexe hydroélectrique au monde.

Au-delà de la production d'électricité, ce mégaprojet

porte d'importantes ambitions socio-économiques, avec un potentiel annoncé de création de huit millions d'emplois directs et indirects. Présenté comme un levier majeur de la transformation énergétique du continent africain, le Grand Inga pourrait contribuer significativement à la croissance économique de la République démocratique du Congo. Sa réussite dépendra toutefois de sa mise en œuvre effective, de ses retombées pour les populations locales et de sa capacité à soutenir durablement le développement du pays.

Zéphyrin Amboka Pengume

USA - UKRAINE

Ukraine redoute un affaiblissement de la pression américaine



Le président américain Donald Trump a décidé de suspendre plusieurs sanctions économiques prévues contre la Russie par une loi adoptée en septembre 2026. Signé ce vendredi 16 octobre, son décret évoque les intérêts nationaux des États-Unis.

Les mesures concernées visaient notamment des secteurs stratégiques russes et prévoyaient des droits de douane contre certains pays poursuivant leurs achats d'hydrocarbures russes.

À Moscou, cette décision a été accueillie favorablement. Kirill Dmitriev, envoyé du président Vladimir Poutine, l'a qualifiée de « moment historique », estimant que la coopération économique devait remplacer les sanctions et la confrontation. Cette réaction traduit l'espoir du Kremlin de voir s'ouvrir davantage d'espace pour les échanges avec Washington, malgré la poursuite de la guerre en Ukraine.

Le choix de Trump intervient alors que la pression économique américaine devait être renforcée. La loi prévoyait notamment des mesures contre des intérêts liés aux secteurs énergétique et militaire russes, ainsi que contre la flotte de pétroliers soupçonnée

de contribuer au contournement des restrictions occidentales. En suspendant plusieurs dispositions avant leur entrée en application, la Maison-Blanche réduit donc, pour le moment, la portée de ce nouveau dispositif.

Pour justifier sa décision, Trump invoque l'intérêt national américain, sans détailler publiquement dans son décret l'ensemble des raisons de cette dérogation. Elle intervient toutefois dans un contexte de préoccupations sur les prix de l'énergie aux États-Unis et après l'annonce d'un accord d'approvisionnement en diesel avec la Russie. La perspective de contenir les coûts énergétiques semble ainsi faire partie du contexte économique et politique de cette décision, sans constituer une justification officielle complète. En Ukraine, cette décision suscite de vives inquiétudes. Le président Volodymyr Zelensky considère l'allègement de la pression économique comme un avantage accordé à Moscou alors que les frappes russes se poursuivent. Pour Kyiv, les sanctions constituent un levier destiné à réduire les ressources dont le Kremlin dispose pour financer son effort de guerre. Leur suspension risque donc d'alimenter les doutes sur la continuité du soutien américain.

À Washington, la décision a également provoqué des critiques de parlementaires démocrates et républicains, qui avaient soutenu le renforcement des sanctions. Cette contestation révèle un désaccord sur la stratégie à adopter face à Moscou : maintenir une pression économique pour obtenir des concessions, ou privilégier une marge de manœuvre diplomatique afin de rechercher un compromis. Le décret présidentiel ouvre ainsi un débat sur l'équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif dans la conduite de la politique étrangère américaine.

Sur le plan géopolitique, cette suspension pourrait donner à la Russie davantage de latitude économique à court terme et compliquer la coordination entre Washington, Kyiv et les partenaires européens. Mais elle ne signifie pas, à elle seule, un rapprochement durable entre les États-Unis et la Russie. Les sanctions antérieures restent en vigueur lorsqu'elles ne sont pas concernées par la dérogation, et la Maison-Blanche conserve la possibilité de réexaminer les mesures suspendues. L'évolution dépendra notamment des négociations sur la guerre et des décisions futures de Washington. La suite se jouera donc sur les résultats concrets de cette inflexion américaine. Si elle favorise des discussions susceptibles de réduire les combats, Trump pourra la présenter comme un instrument de négociation. Si, au contraire, la guerre se poursuit sans concessions russes, ses détracteurs pourraient y voir un affaiblissement de la pression sur le Kremlin. Pour l'Ukraine comme pour les alliés européens, l'enjeu sera de savoir si cette décision prépare une voie diplomatique crédible ou réduit simplement les moyens de pression sur Moscou.

La Rédaction

Depuis Makala, Nathanaël Onokomba dénonce un « complot politico-ecclésiastique »



Depuis la prison centrale de Makala, Nathanaël Onokomba a réagi à l'issue de son audience du vendredi 17 octobre 2026 devant le Tribunal de grande instance (TGI) de la Gombe, à Kinshasa. L'opposant, poursuivi notamment pour apologie du terrorisme et négation des crimes attribués au Rwanda dans l'Est de la RDC, estime que son procès s'éloigne des principes d'un procès équitable.

Dans sa déclaration, il dénonce « un comportement complètement hostile à la défense ». Il reproche notamment au tribunal d'avoir interrompu la plaidoirie de ses avocats, limité leur prise de parole, précipité la clôture de l'audience et rejeté les préalables soulevés par sa défense.

« Je fais désormais l'objet d'un COMLOT POLITICO-ECCLÉSIASTIQUE », affirme-t-il, mettant ainsi en cause ce qu'il considère comme une manœuvre mêlant intérêts politiques et religieux. Ces accusations relèvent de sa position et nécessitent, le cas échéant, des éléments indépendants permettant de les étayer.

Nathanaël Onokomba affirme que le Tribunal militaire de garnison de Kinshasa/Gombe l'avait acquitté du chef d'apologie du terrorisme. Il reproche à la juridiction civile de ne pas tirer les conséquences de cette décision.

« Je tends à être jugé deux fois pour les mêmes faits. Ce qui est inconcevable », écrit-il. La question de la portée exacte du jugement militaire et de ses effets sur la procédure civile est donc centrale. Elle doit être appréciée à partir des décisions judiciaires et des chefs de poursuite concernés. Présented comme un leader de la « jeunesse extra-système » et un opposant politique, Nathanaël Onokomba est détenu depuis décembre 2025. Son dossier a d'abord été examiné par le Tribunal militaire de garnison de Kinshasa/Gombe, dans le cadre de poursuites portant notamment sur l'apologie du terrorisme et la négation, la minimisation ou la justification de crimes attribués au Rwanda dans l'Est du pays.

Selon les éléments communiqués par sa défense, le 26 juin 2026, la juridiction militaire s'est déclarée incompétente après l'avoir acquitté

du chef d'apologie du terrorisme, avant de renvoyer le dossier devant la justice civile. Transféré de la prison militaire de Ndolo à la prison centrale de Makala en juillet 2026, il comparaît depuis devant le TGI de la Gombe.

Sa demande de mise en liberté provisoire a été rejetée le 7 octobre 2026. La défense dénonce ce qu'elle considère comme un acharnement judiciaire et évoque le rôle présumé d'un pasteur de l'Église Philadelphie, à Kinshasa, sans que les éléments fournis permettent d'établir indépendamment cette accusation.

L'affaire a été renvoyée à une date ultérieure. Dans l'attente de la suite de la procédure, les questions relatives au respect des droits de la défense, à la portée du jugement militaire et à la régularité des poursuites restent au centre des préoccupations. Les accusations formulées par Nathanaël Onokomba devront être distinguées des faits établis par les juridictions.

Zéphyrin Amboka Pengume

19 ans après son assassinat, Lucky Dube reste une légende du reggae africain



Le 18 octobre 2007, l'Afrique du Sud perdait l'une de ses plus grandes voix musicales. Lucky Philip Dube, star internationale du reggae, était assassiné à Johannesburg, à l'âge de 43 ans. Dix-neuf ans plus tard, ce 18 octobre 2026, son nom reste associé à une musique engagée, porteuse de messages de paix, de justice et de dignité humaine.

Né le 3 août 1964 à proximité d'Ermelo, dans l'actuelle province sud-africaine du Mpumalanga, Lucky Dube grandit dans un environnement modeste. Élevé en partie par sa grand-mère, il connaît les difficultés économiques qui marquent son enfance. Sa mère le prénomme Lucky, signifiant « chanceux » en anglais, parce que sa naissance représente pour elle une grande joie après plusieurs grossesses difficiles.

Sa carrière musicale commence au début des années 1980. Il rejoint d'abord les Love Brothers, un groupe qui interprète le mbaqanga, un style populaire sud-africain aux racines zouloues. Il enregistre ses premiers titres avant de s'orienter progressivement vers le reggae, un genre qui lui permet d'élargir son public et de porter des messages sociaux et politiques au-delà des frontières de son pays. L'année 1987 marque un tournant avec la sortie de l'album *Slave*. Le succès de cet

opus propulse Lucky Dube sur la scène internationale. Des titres comme *Slave*, *Prisoner*, *House of Exile* et *Different Colours / One People* contribuent à construire sa réputation. Sa musique évoque la liberté, l'oppression, les inégalités et la nécessité de dépasser les divisions raciales et ethniques.

Au fil des années, l'artiste s'impose comme une référence du reggae africain. Il publie plus de vingt albums, se produit sur plusieurs continents et partage des scènes avec des artistes de renommée internationale. En 1991, il participe au festival jamaïcain Reggae Sunsplash, consacrant davantage sa place dans un univers musical longtemps dominé par les figures jamaïcaines. Son succès démontre que le reggae peut aussi porter une identité africaine forte.

Le 18 octobre 2007, son parcours s'interrompt brutalement à Rosettenville, un quartier de Johannesburg. Alors qu'il se trouve au volant de sa voiture, une Chrysler 300C, des hommes armés tentent de la lui voler. Lucky Dube est atteint par des tirs devant deux de ses enfants. Selon les informations rapportées à l'époque, ses agresseurs ne l'auraient pas reconnu. Sa mort provoque une vive émotion en Afrique du Sud et dans le monde musical.

L'assassinat suscite une vague d'indignation nationale. Le président sud-africain de l'époque, Thabo Mbeki, présente ses condoléances à la famille du chanteur et dénonce le fléau de la criminalité. Des hommages sont organisés, notamment un concert à Johannesburg, réunissant des artistes et des proches venus saluer la mémoire de celui qui avait fait rayonner la musique sud-africaine à travers le monde.

L'enquête aboutit à l'arrestation de cinq suspects. En mars 2009, trois hommes sont reconnus coupables du meurtre et condamnés à la prison à perpétuité, selon les récits judiciaires disponibles. Ces condamnations marquent une étape judiciaire importante, sans toutefois effacer le traumatisme laissé par la disparition de l'artiste. Son assassinat demeure aussi un symbole des conséquences dramatiques de la violence criminelle.

Sur le plan matériel, Lucky Dube laisse derrière lui un patrimoine musical constitué de ses albums, de ses enregistrements, de ses compositions et des droits qui leur sont associés. Ce catalogue représente un héritage susceptible de continuer à générer des revenus grâce aux ventes, aux diffusions et aux exploitations autorisées de ses œuvres. Il laisse également une famille, dont ses sept enfants. En revanche, les informations publiques consultées ne permettent pas d'établir avec précision la valeur de sa fortune, la composition complète de ses biens ni la répartition de sa succession.

L'héritage le plus durable de Lucky Dube reste cependant artistique et humain. Ses chansons continuent de toucher plusieurs générations parce qu'elles parlent de réalités universelles : la pauvreté, l'injustice, l'exil, la liberté et la coexistence entre les peuples. De *Slave* à *Different Colours / One People*, son œuvre rappelle que la musique peut dépasser le simple divertissement pour devenir un instrument de réflexion et de rassemblement. Le 18 octobre demeure ainsi une date de mémoire pour ses admirateurs, bien au-delà des frontières sud-africaines.

Jacques Amboka

Le missile nucléaire « Satan 2 », une arme stratégique qui ravive les craintes d'une escalade mondiale



La Russie relance les interrogations sur l'équilibre nucléaire mondial avec le développement du missile balistique intercontinental RS-28 Sarmat, surnommé « Satan 2 » par l'OTAN. Le 12 mai 2026, Moscou a annoncé un nouvel essai réussi de cet engin, présenté par Vladimir Poutine comme l'un des piliers de la modernisation de l'arsenal nucléaire russe. Le président russe a alors annoncé une mise en service opérationnelle avant la fin de 2026.

Le Sarmat est un missile intercontinental à propulsion liquide, conçu pour être lancé depuis un silo terrestre. Long d'environ 35 mètres, avec un diamètre proche de 3 mètres et une masse au lancement d'environ 208 tonnes, il doit remplacer les anciens missiles soviétiques R-36M2 Voevoda, connus en Occident sous le nom de « Satan ». Ce programme vise à maintenir les capacités de dissuasion nucléaire de Moscou face aux États-Unis et à leurs alliés.

La principale caractéristique du Sarmat réside dans sa portée. Les autorités russes avancent une distance pouvant dépasser 35 000 kilomètres, tandis que les estimations occidentales retiennent plutôt environ 18 000 kilomètres. Même selon cette estimation plus prudente, le missile pourrait atteindre des cibles très éloignées du territoire russe. L'écart entre les chiffres annoncés par Moscou et ceux des experts souligne toutefois la nécessité de distinguer les performances revendiquées des capacités indépendamment établies.

Le missile est conçu pour transporter plusieurs ogives nucléaires capables de viser des objectifs différents. Les estimations évoquent généralement une dizaine d'ogives indépendamment ciblées, certaines évaluations allant

jusqu'à 15 ou 16. Sa charge utile pourrait également comprendre des véhicules hypersoniques Avangard. Cette capacité permettrait à un seul missile de menacer plusieurs cibles, mais le nombre exact d'ogives effectivement déployées sur chaque engin n'est pas publiquement confirmé.

Autre caractéristique mise en avant par Moscou : sa capacité supposée à contourner les systèmes antimissiles. Selon les autorités russes, sa portée et les trajectoires possibles compliqueraient son interception. Toutefois, les affirmations selon lesquelles il serait impossible à arrêter ne sont pas démontrées publiquement dans toutes les conditions opérationnelles. Les performances réelles dépendront notamment des configurations employées, de la fiabilité du système et des moyens de défense adverses.

Pour la Russie, le Sarmat représente d'abord un instrument de dissuasion stratégique. Il doit assurer la continuité de sa capacité de riposte nucléaire face à une éventuelle attaque majeure. Il constitue également un moyen d'afficher la puissance militaire russe dans un contexte de confrontation avec les pays occidentaux autour de la guerre en Ukraine. Les déclarations de Vladimir Poutine sur ses performances participent ainsi à la fois à la communication militaire de Moscou et à son message adressé aux puissances rivales.

Sur le plan international, ce programme intervient dans une période particulièrement sensible pour le contrôle des armements. Le traité New START, dernier grand accord bilatéral limitant les arsenaux nucléaires stratégiques américains

et russes, a expiré en février 2026. En l'absence de ce cadre, la modernisation des arsenaux et les annonces de nouvelles capacités nourrissent les inquiétudes sur une nouvelle course aux armements. Le Sarmat n'est pas, à lui seul, la cause de cette situation, mais il en constitue un symbole important.

La question du coût reste, elle aussi, difficile à trancher. Aucun prix unitaire récent, détaillé et vérifiable du missile Sarmat n'est établi dans les sources publiques consultées. Le coût total du programme dépend de plusieurs postes : recherche et développement, essais, production des missiles, adaptation des silos, systèmes de commandement et maintenance. Il serait donc hasardeux d'avancer un montant précis sans document budgétaire fiable. L'effort financier est néanmoins conséquent, puisqu'il s'inscrit dans un programme stratégique de remplacement et de modernisation de l'arsenal russe.

Le programme a par ailleurs connu plusieurs retards et des essais infructueux. Des analyses d'images satellitaires ont notamment mis en évidence des indices d'un échec majeur lors d'un essai en 2024, et d'autres difficultés ont été rapportées depuis. Le tir annoncé comme réussi en mai 2026 constitue donc une étape importante, mais il ne suffit pas à démontrer que le système est entièrement opérationnel, produit en nombre suffisant et disponible avec une fiabilité éprouvée.

Enfin, l'enjeu dépasse les caractéristiques techniques de ce missile. Le Sarmat rappelle que la dissuasion nucléaire repose sur la capacité de chaque puissance à faire comprendre à ses adversaires qu'une attaque pourrait entraîner des conséquences catastrophiques. Mais plus les États investissent dans des armes capables de frapper à très longue distance, plus la transparence, les mécanismes de contrôle et les canaux de dialogue deviennent essentiels. La puissance du Sarmat se mesure donc autant à sa capacité militaire qu'aux tensions stratégiques qu'il peut alimenter dans un monde déjà fragilisé par plusieurs conflits.

Claude Jovial Wendy

Formule 1 au Rwanda : Kinshasa dénonce un accord qui risque de redorer l'image de Paul Kagame



La République démocratique du Congo hausse le ton contre le choix du Rwanda pour accueillir le Grand Prix d'Afrique de Formule 1. Jeudi 15 octobre 2026, la ministre d'État aux Affaires étrangères, Thérèse Kayikwamba Wagner, a dénoncé une décision qu'elle juge moralement indéfendable, estimant qu'elle offrirait au président rwandais Paul Kagame une tribune internationale susceptible d'améliorer son image, alors que Kigali est accusé de soutenir les rebelles du M23 dans l'est de la RDC. Le Rwanda rejette ces accusations et affirme agir pour répondre à ses préoccupations sécuritaires.

Pour la cheffe de la diplomatie congolaise, l'enjeu dépasse le sport automobile. Elle considère qu'un événement mondial comme la Formule 1 ne peut être dissocié du contexte politique et sécuritaire dans lequel il se déroule. Kinshasa redoute que l'exposition médiatique, les investissements et l'afflux de visiteurs associés à cette compétition contribuent à renforcer l'attractivité internationale du Rwanda, sans tenir suffisamment compte des conséquences du conflit dans les provinces orientales congolaises.

Cette opposition s'inscrit dans une démarche engagée avant même

l'annonce officielle de l'accord. Thérèse Kayikwamba Wagner affirme avoir averti, en février 2025, Stefano Domenicali, le directeur général de la Formule 1, ainsi que les instances dirigeantes de la compétition, des risques éthiques liés au choix du Rwanda. Son intervention intervient alors que les États-Unis ont imposé, en mars 2026, des sanctions à l'armée rwandaise et à quatre hauts responsables militaires en raison de leur soutien présumé au M23. Kigali a contesté ces mesures, les jugeant partiales.

Au-delà de la dénonciation, Kinshasa pose la question de la responsabilité des organisateurs d'événements sportifs internationaux. La ministre congolaise demande des garanties indépendantes et crédibles pour s'assurer qu'aucun financement destiné à l'organisation du Grand Prix ne provienne de minerais liés aux conflits ou de l'exploitation des ressources congolaises. Cette exigence place la transparence financière et la traçabilité des ressources au cœur du débat, même si les conditions financières détaillées de l'accord entre la Formule 1 et le Rwanda n'ont pas été rendues publiques.

La controverse dépasse également les frontières congolaises. L'Afrique du

Sud, qui souhaite retrouver une place au calendrier de la Formule 1, défend une candidature concurrente. Thérèse Kayikwamba Wagner a réaffirmé le soutien de la RDC à cette initiative. Le débat oppose ainsi plusieurs ambitions : celle du Rwanda, qui veut consolider sa place parmi les destinations internationales, celle de l'Afrique du Sud, qui entend renouer avec une longue tradition automobile, et celle d'une partie de l'opinion africaine, qui attend des retombées économiques plus largement réparties sur le continent.

De son côté, la Formule 1 défend son choix en mettant en avant les bénéfices économiques, sociaux et culturels attendus pour le pays hôte. La direction de la compétition affirme que le sport peut favoriser les échanges et constituer un moteur de développement. Mais les retombées annoncées tourisme, investissements, emplois et infrastructures restent tributaires de la réalisation du projet et de ses conditions de financement. L'enjeu sera donc de déterminer si les avantages économiques promis s'accompagnent de garanties suffisantes en matière de transparence et de responsabilité.

Au cœur de cette polémique, l'accord annoncé le 13 octobre 2026 prévoit un engagement de dix ans pour accueillir le Grand Prix d'Afrique de Formule 1, présenté par Visit Rwanda, au début des années 2030. La course doit se tenir sur un circuit permanent à construire à Bugesera, à environ 40 kilomètres au sud de Kigali, près du nouvel aéroport international. Conçu pour répondre aux normes de catégorie 1 de la Fédération internationale de l'automobile (FIA), le circuit s'inscrit dans un projet plus large consacré au sport, au tourisme, aux infrastructures et aux activités commerciales. La date précise de la première course ainsi que les détails financiers de l'accord n'ont pas été rendus publics. Pour Kinshasa, la question demeure : la Formule 1 peut-elle célébrer le retour du sport automobile en Afrique sans tenir compte des tensions et des accusations qui pèsent sur le pays choisi pour accueillir cette compétition ?

Claude Jovial Wendy

ONU: Macky Sall annonce le retrait de sa candidature au poste de secrétaire général



L'ancien président sénégalais Macky Sall a annoncé le retrait de sa candidature au poste de secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU). La décision a été rendue publique ce samedi 17 octobre 2026, à Marrakech, dans une déclaration officielle diffusée sur sa plateforme. Elle intervient au lendemain du vote informel organisé le 16 octobre dans le cadre du processus de sélection du successeur d'António Guterres.

Dans sa déclaration, Macky Sall explique avoir pris cette décision après des consultations avec Évariste Ndayishimiye, président du Burundi et président en exercice de l'Union africaine, ainsi qu'avec Bassirou Diomaye Faye, président du Sénégal et président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

« J'ai pris cette décision avec un profond sens des responsabilités, en espérant contribuer ainsi à l'émergence d'une candidature consensuelle au sein du Conseil de sécurité », indique l'ancien chef de l'État sénégalais.

Pour justifier son retrait, Macky Sall évoque les tendances observées lors

des différents votes informels organisés depuis le début du processus. Selon lui, ces consultations traduisent une préférence pour une candidature originaire d'Amérique latine et des Caraïbes, avec la possibilité qu'une femme accède à cette fonction. Il précise néanmoins que sa propre candidature était « essentiellement motivée par la volonté de mettre mon expérience de près de quarante ans de vie publique au service des Nations Unies ».

L'ancien président a également exprimé sa reconnaissance envers Évariste Ndayishimiye, qui a parrainé sa candidature, et Bassirou Diomaye Faye, qui l'a soutenue. Il a remercié les États membres du Conseil de sécurité ayant voté en sa faveur, son équipe de campagne, les autorités religieuses et coutumières, ainsi que les Sénégalais et les organisations politiques et de la société civile qui lui ont apporté leur soutien en Afrique et à l'étranger.

Évoquant les défis internationaux actuels, marqués par « la multiplication des conflits, l'aggravation des rivalités géopolitiques, la fragmentation de l'ordre

international et [...] des défis économiques et financiers sans précédent », Macky Sall estime que les Nations unies doivent engager une transformation profonde de leurs méthodes de travail et de leur fonctionnement. Il a également insisté sur la place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale, soulignant que le continent, au cœur des enjeux de paix, de sécurité et de développement, doit poursuivre ses efforts pour faire entendre sa voix.

Malgré le retrait de sa candidature, l'ancien chef de l'État sénégalais affirme rester attaché aux idéaux qui ont motivé sa démarche. « Je retire ma candidature, mais reste pleinement engagé au service des idéaux qui l'ont inspirée : la paix, la sécurité, le développement économique et social, la coopération internationale et le dialogue entre les nations », déclare-t-il, avant de souhaiter « plein succès à la personne qui sera appelée à exercer les hautes responsabilités de Secrétaire général des Nations Unies ».

Zéphyrin Amboka Pengume

24NEWS HEBDO

Formés pour informer, actualité 24h